



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nos réf. : D20017804

Paris, le **17 DEC. 2020**

La ministre

Le secrétaire d'Etat chargé de la
ruralité

à

Mesdames et Messieurs les
préfets de régions et
Mesdames et Messieurs les
préfets des départements

Objet : Présentation de l'Agenda rural

Annexes :

- Dossiers de presse du 20 septembre 2019 et du 14 novembre 2020 ;
- Liste des mesures de l'Agenda rural au 14 novembre 2020 ;
- Tableau de suivi de la mise en œuvre de ces mesures par thématique.

Depuis plus d'un an, le Gouvernement s'est doté d'un plan d'action interministériel destiné à renforcer l'attractivité des territoires ruraux et à améliorer la vie quotidienne de leurs habitants. En déclinaison de la démarche adoptée au niveau européen pour donner corps aux ambitions de la déclaration de Cork 2.0 « Pour une vie meilleure en milieu rural », cette feuille de route du Gouvernement constitue « **l'Agenda rural** » français.

Cet agenda tire les enseignements du Grand débat national, qui a mis en lumière les fractures territoriales qui traversent notre pays et imposent une série d'actions correctrices.

Les 181 mesures qui composent l'Agenda rural concernent l'ensemble des champs des politiques publiques. Elles ont été élaborées selon un processus ascendant à partir des 200 propositions formulées par un groupe de travail composé d'élus locaux¹, représentatifs de la diversité des territoires ruraux.

Leur rapport, intitulé *Ruralités : une ambition à partager. 200 propositions pour un Agenda rural*, s'articule autour de quatre priorités, qui structurent l'Agenda rural :

- faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique ;
- renforcer l'attractivité des territoires ruraux ;

¹ Daniel LABARONNE, député d'Indre-et-Loire ; Patrice JOLY, Sénateur de la Nièvre ; Pierre JARLIER, Sénateur honoraire, Maire de Saint-Flour, Président délégué de l'Association des petites villes de France ; Cécile GALLIEN, Maire de Vorey, Vice-Présidente de l'Association des maires de France ; Dominique DHUMEAUX, Maire de Fercé-sur-Sarthe, Vice-Président de l'Association des maires ruraux de France ; *Ruralités : une ambition à partager. 200 propositions pour un Agenda rural* ; juillet 2019.

- améliorer la vie quotidienne des habitants ;
- appuyer les élus ruraux dans leur action.

Après une année d'existence, près de la moitié des mesures de l'Agenda rural a été engagée, en dépit d'un contexte sanitaire, économique et social difficile.

La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales induisent des recompositions profondes. Elles ont un écho particulier dans les territoires ruraux, compte tenu de deux effets potentiellement contradictoires. La crise a rendu plus aiguës les difficultés liées à l'enclavement et à l'accès aux services, notamment en matière de santé et de numérique, tout en renforçant sensiblement l'attractivité de la ruralité. La situation actuelle constitue ainsi une opportunité autant qu'un défi pour les territoires ruraux. L'Agenda rural doit être davantage mobilisé afin de s'assurer que ces territoires disposent des moyens nécessaires pour prendre ce tournant dans les meilleures conditions.

Lors du Comité interministériel aux ruralités que le Premier ministre a réuni samedi 14 novembre 2020, il a été conclu que seraient accélérés au cours de l'année 2021 **les volets santé, jeunesse, numérique et accès aux services, et mobilités de l'Agenda rural**. De nouvelles mesures ont également été adoptées, notamment afin d'assurer aux territoires ruraux une territorialisation effective des crédits du plan de relance.

Nous vous demandons, à partir des outils juridiques et réglementaires existants, **de faire connaître et de déployer au plus près du terrain cette politique publique essentielle au renforcement de la cohésion des territoires**. Elle se concrétisera notamment via les contrats de relance et de transition écologique (Circulaire n° 6231-SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique).

Il vous revient d'incarner cette dynamique, en l'adaptant aux réalités de la région ou du département où vous exercez vos fonctions.

A court terme, nous vous demandons de **faire connaître la démarche et les mesures de l'Agenda rural en veillant à la mobilisation de tous les acteurs**, ce qui implique de votre part un rôle actif d'animation des parties prenantes (collectivités locales, associations, entreprises, etc.).

Pour vous y aider, vous trouverez en annexe la liste des mesures de l'Agenda rural avec un point d'attention particulier sur les mesures nouvelles et celles nécessitant un suivi renforcé par vos services et les agences dont vous êtes le délégué territorial, les dossiers de presse des deux derniers comités interministériels aux ruralités, et un tableau de suivi de l'exécution des mesures. Vous pourrez saisir toutes les occasions qui vous semblent appropriées pour présenter cette politique publique.

Nous vous invitons par ailleurs à **décliner cette feuille de route dans votre département**, en identifiant les mesures les plus pertinentes et en proposant des modalités de déploiement ou de communication adaptées.

Il vous appartiendra de déterminer les actions à conduire par vos services et les agences dont vous êtes le délégué territorial en fonction de leur contenu :

- le déploiement du service civique dans les collectivités rurales, la labellisation des France Services, le déploiement du programme Petites villes de demain, relèvent de votre responsabilité et doivent faire l'objet d'une mobilisation et d'un suivi renforcés par vos services ;
- pour d'autres mesures, comme la plupart de celles adoptées dans le cadre de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ou de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, votre rôle est d'assurer un degré optimal de communication vis-à-vis des acteurs locaux, pour qu'ils se saisissent des opportunités offertes par les dispositifs existants ;
- enfin, toutes les mesures de l'Agenda rural, notamment les plus emblématiques comme la prorogation des zones de revitalisation rurale (ZRR) jusqu'en 2022 ou l'évolution de la définition des territoires ruraux, devront faire l'objet d'une communication et d'une promotion au niveau local.

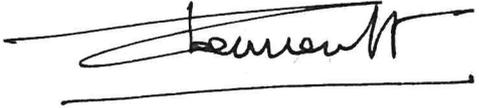
Vous adresserez un document présentant 1^{er} février 2021 à l'adresse suivante ruralites@anct.gouv.fr.

Nous vous demandons enfin, pour faciliter la coordination et le suivi territorialisés de l'Agenda rural, de **désigner parmi les membres du corps préfectoral de votre département un référent ruralité qui sera l'interlocuteur des administrations centrales sur le sujet**. Vous serez, par son intermédiaire, régulièrement destinataire d'éléments d'information et de communication sur la mise en œuvre des mesures de l'Agenda rural. Un tableau de suivi des mesures relevant des services déconcentrés lui sera adressé prochainement par voie électronique. Vous voudrez donc bien transmettre ses coordonnées à l'adresse ruralites@anct.gouv.fr avant le 31 décembre 2020.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos discussions avec les collectivités.



Joël GIRAUD



Jacqueline GOURAULT